

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil communautaire du 15 décembre 2025

Délibération n° 13

Finances : Fixation de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2026

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique, au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, Président, en suite de la convocation du neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 39 titulaires et 15 suppléants

L'assemblée était ainsi composée :

Nombre de votants : 36

dont procurations : 6

Avaient donné procuration :

- Jérémie GODET à Vincent MILLAN
- Sabine CHAVINIER- RELA à Christine COUTY
- Francis NOUHANT à Jean-Pierre NANDILLON
- Sylvie QUILLON à Martine HEUSTACHE
- Monique JOUANNET à Jean-Paul MARTIN
- Dominique DROUEN à Pascal CHAMBEAU

Secrétaire de séance : René DELFOUR

Commune	Conseiller communautaire	
Argenton	Vincent MILLAN	Présent
	Annick MOURET	Présente
	Jérémie GODET	Excusé
	Colette FERNIQUE	Présente
	Jean-Michel MOREAU	Présent
	Christine COUTY	Présente
	Jean-Luc LABBÉ	Présent
	Sabine CHAVINIER-RELA	Excusée
	Ludovic LIVERNETTE	Présent
Le Pêcheureau	Anne-Marie DURIS	Présente
	Jean-Pierre NANDILLON	Présent
	Martine HEUSTACHE	Présente
	Francis NOUHANT	Excusé
Saint-Gaultier	Sylvie QUILLON	Excusée
	Bruno CHARTIER	Excusé
	Sonia LIEZARD-RULLAUD	Excusée
Saint-Marcel	Daniel MEUNIER	Présent
	Jean-Paul MARTIN	Présent
	Monique JOUANNET	Excusée
Eguzon-Chantôme	Françoise CHABENAT	Excusée
	Jean-Paul THIBAUDEAU	Présent
Velles	Françoise PENNETIER	Présente
	Pascal CHAMBEAU	Présent
Le Pont-Chrétien	Dominique DROUEN	Excusée
	Guillaume CHAUSSEMY	Présent
Badecon-le-Pin	François BROGGI	Présent
Ceaumont-les-Granges	Pierre PETITGUILLAUME	Excusé
Chasseneuil	Claude DAUZIER	Présent
Tendu	David RODRIGUEZ	Présent
Mosnay	René DELFOUR	Présent
Cuzion	André GUILBAUD	Présent
Bouesse	Claudette BALLEREAU	Présente
Le Menoux	Chantal RICOT	Présente
Celon	Alain BOSSARD	Présent
Baraize	Lionnel PERROT	Présent
Gargillesse-Dampierre	Martine SABROUX-IDOUX	Présente
Chavin	Jean-Paul GRELET	Présent
Pommiers	Alain GOURINAT	Présent
Bazaiges	Isabelle PORTRAIT	Présente

Conseiller suppléant	
Patrick BRANGIER	Excusé
Evelyne BOURILLON	Excusée
Anne-Laure BODIN	Présente
Claire BLANC	Excusée
Véronique SOULAS	Excusée
Jean-Luc RETIF	Excusé
Jean-Marie MARTINEAU	Présent
Jean-Noël FOULATIER	Excusé
Robert DETILLEUL	Présent
Fabrice BAZIN	Excusé
Pierre LECOINTE	Présent
Thomas NUCCI	Excusé
Joël MORICHON	Présent
Dominique TISSIER	Présent
Olivier BAZIN	Excusé

Finances : Fixation de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2026

Le conseil communautaire,

Vu le budget ordures ménagères adopté par l'assemblée en 2025,

Considérant les coûts prévisionnels d'exploitation du service identifiés pour l'exercice 2026,

Considérant :

- le niveau de l'inflation à un taux moyen de 1,6% observé dans le projet de la loi de finance 2026 et les projections macroéconomiques de la Banque de France,
- l'évolution du prix des fournitures,
- l'évolution des coûts de transport et de traitement du marché des déchetteries pour la période 2023/2026,
- l'évolution prévisionnelle (en attente vote de la loi de la finance) de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui passerait de 65 à 72 € HT/tonne de déchets Tout-Venant,
- la diminution du nombre de contributeurs,
- la prévision de hausse de la cotisation au SYTOM qui passerait de 56 € à 57 € par habitant,

Décide :

- d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026, **une hausse de 1,6 %** sur les tarifs adoptés en 2025, hausse arrondie au centime pair,
- d'adopter les tarifs figurant dans le tableau ci-annexé, en fonction du classement par catégorie, du mode de tri sélectif, de la fréquence de collecte,
- d'adopter le principe du paiement en deux fois, par semestre,
- d'autoriser Monsieur le Président à émettre les titres de recettes correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la proposition énoncée ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme

Votes :
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Président



Vincent MILLAN

Le Secrétaire de séance



Communauté de Communes
Euzon
Vallée de la Sarthe
Argentan

René DELFOUR

Acte exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture le 19 décembre 2025 et de sa publication le 19 décembre 2025

REOM 2026: +1,6%

	2 collectes par semaine		1 collecte par semaine		1 collecte par semaine l'hiver 2 collectes par semaine l'été		Collecte Bouesse effectuée par CC Val de Bouzanne	
	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m
Foyer 1 pers	216,94 €	195,22 €	170,32 €	153,26 €	193,66 €	174,28 €	145,66 €	131,08 €
Foyer 2 et 3 pers	387,18 €	348,44 €	270,54 €	243,46 €	328,88 €	296,00 €	203,04 €	182,72 €
Foyer 4 pers et > 4 pers	464,18 €	417,76 €	324,36 €	291,94 €	394,28 €	354,86 €	247,52 €	222,76 €
Résidence secondaire	237,24 €	213,50 €	204,06 €	183,66 €	220,62 €	198,56 €	145,70 €	131,14 €
Baillleurs sociaux Foyer 1 pers		198,44 €		150,90 €		175,12 €		134,62 €
Baillleurs sociaux Foyer 2 et 3 pers		368,54 €		258,24 €		313,14 €		201,62 €
Baillleurs sociaux Foyer 4 pers et > 4 pers		426,66 €		301,68 €		364,18 €		226,96 €

	2 collectes par semaine		1 collecte par semaine		1 collecte par semaine l'hiver 2 collectes par semaine l'été		Collecte Bouesse effectuée par CC Val de Bouzanne	
	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m	Porte à porte	Point de regroupement > 200 m
Catégorie 0: Classes d'écoles communales		237,50 €		237,50 €		237,50 €		237,50 €
Catégorie 1: Prof libérales, juridiques, immobilières. Bureaux et transports légers (Taxi-ambulances), tarifs réduits sur décision du Conseil		205,90 €		157,64 €		181,76 €		54,12 €
Catégorie 1 Gros producteur		1 329,12 €		1 280,82 €		1 304,98 €		1 211,74 €
Catégorie 2: Activités en attente de classement, gîtes, colonies de vacances, administrations, mairies < 1000 habitants		246,46 €		189,76 €		218,08 €		62,40 €
Catégorie 2 Gros producteur		1 369,68 €		1 313,00 €		1 341,36 €		1 219,86 €
Catégorie 3: Commerces et services non alimentaires ou commerces mécaniques		407,84 €		310,92 €		359,40 €		104,24 €
Catégorie 3 Gros producteur		1 531,06 €		1 434,20 €		1 482,62 €		1 261,68 €
Catégorie 4: Commerces alimentaires, services mécaniques, artisans, mairies > 1000 habitants		573,74 €		436,22 €		504,96 €		145,74 €
Catégorie 4 Gros producteur		1 696,98 €		1 559,46 €		1 628,22 €		1 303,22 €
Catégorie 5: Industries, restauration, bâtiment, restauration collective, marchés, salle des fêtes (mairie >1000 habitants)		1 062,58 €		808,06 €		935,32 €		533,06 €
Catégorie 5 Gros producteur		2 185,86 €		1 931,30 €		2 058,60 €		1 690,30 €
Catégorie 6: Maisons de retraite, hôpitaux, cliniques: < 100 lits				2 188,42 €				
Catégorie 6 gros producteur: Maisons de retraite, hôpitaux, cliniques: > 100 lits				3 236,00 €				
Catégorie 7: Ecoles départementales ou régionales, centres de formation		1 797,78 €		1 365,58 €		1 581,66 €		903,50 €
Catégorie 7 Gros producteur		2 921,04 €		2 488,66 €		2 704,84 €		2 061,00 €
Catégorie 8: Supérettes		7 283,92 €		5 608,60 €		6 446,26 €		3 714,78 €
Catégorie 9: Supermarchés 2 passages/semaine				17 317,90 €				
Catégorie 10: Hypermarchés ou supermarchés avec 3 passages/semaine				22 070,30 €				

REOM : Proposition 2026 VENTILATION DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Pour chaque catégorie, il existe un classement « gros producteur », si l'établissement présente plus de 2000 litres de déchets ménagers par semaine (en collecte porte à porte ou en apport en déchetterie)

Catégorie 0 : Classes d'écoles communales

- Classes d'écoles maternelles
- Classes d'écoles primaires

Catégorie 1 : Professions libérales, juridiques, immobilières ou médicales - Bureaux et transports légers - Tarifs réduits sur décision du conseil

- Professions juridiques : cabinet d'assurances, expert-comptable, huissier, notaire, agence immobilière, banque, architecte, géomètre, avocat..
- Professions médicales ou d'activités de soin : cabinet médical (< 5 professionnels), masseur-kinésithérapeute, pédicure, podologue, radiologue, infirmier, cabinet dentaire, prothésiste dentaire, laboratoire d'analyses, ~~pharmacie~~, orthoptiste, ostéopathe, nutritionniste, vétérinaire, maison de santé (< 5 professionnels), consultations externalisée hôpitaux, consultations juvéno-infantiles...
- Professions libérales : radiesthésiste, magnétiseur, naturopathe, astrologue, voyance, sophrologue, réflexologue, conseil en nutrition, géobiologue, etc...
- Transports légers : ambulance, taxi, auto-école...
- Tarifs réduits : marchands ambulants, commerce de détail sur marché, location vidéo, location matériel de sport, location cycles,
- Travail à domicile : couturier, repassage, ~~restaurant servant moins de 15 couverts/jour (et dont l'adresse coïncide avec le lieu de résidence du gérant)~~
- Divers culturels: cinéma, théâtre, ~~salle de spectacle, club nautique~~, cours de peinture, , musique, yoga, ~~atelier ou galerie d'exposition ...~~
- Association culturelle, salle de prière
- Service à la personne : association de soins ou ménage à domicile, coiffure,
- Activités de services à domicile, entreprises individuelles : secrétariat, photocopies, courtier, conseil en entreprise, coaching, design, vente à distance, écrivain publique
- Agence d'intérim, bureau d'études (bâtiment, diagnostic), etc...
- Agence de publicité (<5 pers), vidéaste, informatique (<5 pers), étude de marché, sondage, etc...

Catégorie 1 : Gros producteurs

- Maison de santé ou cabinet médical ou d'activités de soin (> 5 professionnels)

Catégorie 2 : Activités en attente de classement - Gîtes - Colonies - Administrations - Mairies < 1000 habitants - Sport - Tourisme

- Administrations : mairies de - de 1 000 habitants, syndicats mixtes, syndicats de Pays, syndicats de collectivité...
- Autres administrations ou assimilés: gendarmerie, caserne, Trésor public, La Poste, SNCF, France Travail...
- Hébergement touristique : colonies, maisons d'hôtes, chambres d'hôtes, gîtes, gîtes d'étape, camping (< 10 emplacements), Hébergement Locatif Temporaire (HLT) avec réservation sur plateformes dématérialisées, LMNP (Location Meublée Non Professionnelle), conciergerie
- Hébergement médico-social : CAT, ESAT
- Crèches <10 enfants, Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) <10 enfants, Assistantes maternelles
- Maison des associations, France Services, etc...
- Centre équestre, base de loisirs, club nautique, salle de sport, coaching sportif
- Office de tourisme, agence de voyage
- Autres activités en attente de classement.

Catégorie 2 : Gros producteurs

- Camping : (> 10 emplacements), VVF
- Crèches >10 enfants, MAM >10 enfants
- Gymnase, centre sportif
- Centre social, hôtel des services sociaux

Catégorie 3 : Commerces et services non alimentaires ou commerces mécaniques

- Commerces et services non alimentaires : pharmacie et para-pharmacie, coiffure, imprimerie, transport, salle de jeux, meubles, bijouterie, bijoux d'art, vêtements, librairie, presse, reprographie, maroquinerie, articles de cuir, cordonnier, galerie peinture, encadrement, photographe, pompes funèbres, chambres funéraires, crématorium, commerces divers, sérigraphie, tapissier, quincaillerie, vaisselle, bibelots, souvenirs, gadgets et jouets, armurier, laine, bureaux de tabac, téléphonie (réparation, vente), mercerie, esthéticienne, manucure, prothésiste ongulaire, parfumerie, tatoueur, articles de sport, chaussures, vente piscine, opticien, audio-prothésiste, linge de maison, lutherie, blanchisserie, pressing, toilettage animaux, friperie, recyclerie-ressourcerie, antiquités, brocante,...
- Bricolage, ameublement, décoration, électroménager, dont la surface de vente <200 m²
- Atelier confection textile <5pers
- Commerces mécaniques : motoculture, cycles, contrôle automobile et 2 roues, fournitures pièces VL/PL, station-service, vente de fioul, station de recharge de véhicules électriques > 5 bornes, lavage VL/PL, ...
- Location : véhicules, matériels
- Commerces espaces verts : fleuriste, horticulteur, pépiniériste, compostage, maraîcher, culture champignons, paysagiste
- Entreprises espaces verts (<5 pers) : entreprise, micro-entreprise, auto-entrepreneurs, CESU : entretien espaces verts, etc...
- Entreprise multiservices (<5 pers), entreprise, micro-entreprise, auto-entrepreneur, CESU, nettoyage bâtiment, terrassement, etc...

Catégorie 3 : Gros producteurs

- Entreprises espaces verts (>5 pers),

Catégorie 4 : Commerces alimentaires - Services mécaniques - Artisans - Mairies de plus de 1000 habitants

- Mairies > 1000 habitants
- Entreprises artisanales (<5 pers) : plombier, menuisier, ébéniste, maçon, électricien, peintre en bâtiment, plâtrier, carreleur, pose revêtement sols, terrassement, etc...
- Commerces alimentaires : boucherie, charcuterie, épicerie, alimentation, café, bar, débits de boisson, night club, boulanger, pâtissier, chocolatier, brasserie, poissonnier, fromager, maraîcher, vin, caviste, distributeurs automatiques de nourriture (pizzas, etc ...)
- Services mécaniques : garage, carrossier, tôlier, garage motocycles, casse auto
- Restaurant < 15 couverts- Restauration rapide : brasserie, snack, nourriture à emporter, Restauration rapide : brasserie, snack, nourriture à emporter < 15 couverts, vente ambulante

Catégorie 5 : Industries - Restauration - Bâtiment - Restauration collective - Marchés - Salles des fêtes

- Industries et assimilés : subdivision de l'Équipement, usine, chemiserie, aéronautique...
- Restauration : hôtel, restaurant > 15 couverts, restauration rapide : brasserie, snack, nourriture à emporter > 15 couverts...
- Bâtiment : entreprise du bâtiment (>5 pers): maçonnerie industrielle, constructeur de maison, entreprise de béton, vente de matériaux, vente-bricolage, carrière, installateur/constructeur de piscine, installateur panneaux solaires...
- Bricolage, ameublement, décoration, électroménager dont la surface de vente >200m²

- Coopératives agricoles, fournitures agricoles
- ~~Bricolage : magasin bricolage~~
- Producteurs et fournisseurs d'énergies : EDF, GRDF, barrage, etc...
- Assainissement : entreprise, station d'épuration, vidangeur, etc...
- Transport routier, logistique, stockage autonome en caissons
- Marchés, : marché couvert...
- Salle des fêtes (mairie > 1 000 habitants)
- Restauration collective : collectivités (cantine), restaurant entreprise...
- Foyer résidence

Catégorie 6 : Maisons de retraite - Hôpitaux - Cliniques < 100 lits

- Maisons de retraite < 100 lits
- Hôpitaux < 100 lits: cliniques, centre de rééducation, soins de suite...

Catégorie 6 Gros producteur : Maisons de retraite - Hôpitaux - Cliniques > 100 lits

- Maisons de retraite > 100 lits
- Hôpitaux > 100 lits : cliniques, centre de rééducation, soins de suite...

Catégorie 7 : Ecoles départementales ou régionales. - Centres de formation

- Lycées, collèges
- Centres de formation : professionnelle, agricole...

Catégorie 8 : Supérettes

- Supérette : commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m²...

Catégorie 9 : Supermarchés bénéficiant de 2 passages / semaine

- Supermarchés : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des 2/3 de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2500 m²

Catégorie 10 : Hypermarchés ou supermarchés bénéficiant de 3 passages / semaine

- Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du 1/3 de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2500 m²
- Supermarché : qui bénéficie de 3 collectes / semaine